



Rapport de la Commission de Gestion Année 2016

Composition de la Commission de Gestion

Frédéric Guilloud, Président
Peter Bianchi
Philippe Eisseiva
Eric Jaquet
André Allenbach

En vertu du mandat qui lui a été confié, et en accord avec les articles 92 à 97 du Règlement du Conseil Communal, la Commission de Gestion s'est penchée sur :

1. Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité 2016.
2. Etat des préavis 2016 ainsi que les précédents non bouclés.
3. La suite donnée par la Municipalité aux vœux exprimés par la commission de gestion dans son rapport 2015.
4. Situation de l'auberge au 31.12.2016
5. Traitement des déchets ménagers et coûts de la filière des « sacs blancs »
6. Coûts relatifs à la gestion de la place des Abériaux
7. Vœux de la commission de gestion en regard du présent rapport de gestion 2016.

Nous remercions la Municipalité d'avoir reçu la Commission de Gestion le 18 mai 2017. Remerciements également au secrétaire municipal et la boursière pour les documents et les informations fournies.

Nous avons rendu notre rapport le 16 juin 2017

Nous avons analysé à l'aide de documents demandés à la Municipalité, les préavis suivants :

1. Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité 2016.

- La bonne description du fonctionnement et des activités des différents dicastères permet, au début de cette législature, une meilleure compréhension de notre exécutif.
- Il serait souhaitable que le rapport de gestion (Municipalité) suive la numérotation des comptes, ceci pour faciliter la lecture en parallèle des deux documents.
- Concernant le point 7.1 Finances : l'analyse de la « *situation financière réelle* » mériterait une explication accessible pour les non-financiers ; soit, de mettre en évidence la différence, pour un exemple concret, entre la « *lecture comptable* » et la « *lecture financière* »

2. Préavis en cours ou bouclés en 2016 (Montants arrondis au francs)

Etat des préavis en cours 2016.

01/2016	Demande pour la reconstruction du stand de tir d'Arzier-Le Muids	Crédit de CHF 81'000.- Dépensé CHF 2'784.-	En cours de réalisation en 2017
04/2016	Aménagement des pistes du massif de la Dôle	Crédit CHF 17'557.- Dépensé CHF 17'557.-	Terminé Les travaux ont été gérés par le conseil régional (participation)
05/2016	Amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS	Crédit de CHF 49'000.- Dépensé CHF 46'483.-	Terminé Le résultat des mesures effectuées donne satisfaction.
15/2016	Etude de la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal sur les parcelles 808 + 810.	Crédit d'étude de CHF 2'611'000.- Dépensé CHF 3'839.-	En cours
16/2016	Réfection de la toiture et de la charpente de l'Arzière	Crédit de CHF 211'500.- Dépensé CHF 2'400.-	En cours, les travaux vont débiter en juin 2017.
17/2016	Participation pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.	Crédit de CHF 54'216.- Dépensé CHF 0.-	En cours (participation)

Etat des préavis en cours 2015

01/15	Complexe scolaire intercommunal (CSI)-Le Muids- Concours	Crédit de CHF 394'200.- Dépensé CHF 357'924.-	Terminé Les 10% (CHF 36'276.-) pour imprévus n'ont pas été utilisés
02/15	Trottoir Déchetterie – Domaine des Clyettes	Crédit CHF 875'400.- Dépensé CHF 425'771.-	Travaux terminés En attente des dernières factures
07/15	Egouts Secteur Les Granges – Philosophes ESP – Secteur les Granges - Philosophes	Crédit CHF 338'700.- Dépensé CHF 177'283.- Crédit CHF 139'000.- Dépensé CHF 86'685.-	Terminé Diminution de charges de CHF 213'731.-
18/15	Collecteurs EU/EC – La Caroline – Pré-de-la-Cure 3 ^{ème} et dernière étape. Rempl.conduite La Caroline - Pré-de-la-Cure 3 ^{ème} et dernière partie.	Crédit CHF 370'000.- Dépensé CHF 451.- Crédit CHF 80'000.- Dépensé CHF 1'139.-	En cours <i>La Mun doit clarifier la situation ; courriel de Mme Rölli à la COGES suivra.</i>
19/15	Véhicule multifonctions pour la voirie et travaux	Crédit CHF 73'000.- Dépensé CHF 74'080.-	Terminé CHF 1'080.- de dépassement

Etat des préavis encore en cours 2005 à 2014

17/14	Egouts adaptation : La Caroline – Le Fiay-Pré-de-la-Cure 2 ^{ème} partie EPS adaptation : : La Caroline – Le Fiay-Pré-de-la-Cure 2 ^{ème} partie	Crédit CHF 292'000.- Dépensé CHF 184'464.- Crédit CHF 36'000.- Dépensé CHF 17'598.-	Travaux terminés. Manque encore l'encaissement des subventions cantonales.
02/14	Aménagement d'un trottoir-RC 24-C-P- Clyettes- Stand	Crédit CHF 1'077'000.- Dépensé CHF 707'065.-	Travaux terminés En attente des dernières factures

02/13	Achat parcelle 526- Commune de Genolier- Propriété Haefeli	Crédit CHF 43'500.- Dépensé CHF 0.-	En cours
19/12	Mise en séparatif EU-EC et bouclage ESP Les Ancolies RC 24b	Crédit CHF 613'000.- Dépensé CHF 445'531.-	Travaux terminés En attente des dernières factures
12/12	Extension du chauffage à distance	Crédit CHF 311'100.- Dépensé CHF 303'432.-	Terminé
09/12	Construction du CCEntretien	Crédit CHF 1'913'990.- Dépensé CHF 2'353'742.-	Terminé Excédent de charges de CHF 439'753.- Crédit complémentaire pav 14/2015
25/11	Révision du Plan Directeur Communal (PDCom) du (PGA) et du (RGCA)	Crédit CHF 200'000.- Dépensé CHF 200'000.-	Terminé
06/11	Etude du projet de re- captage des Coteaux- Phase 3	Crédit CHF 59'600.- Dépensé CHF 38'189.-	Terminé
08/08	Implantation bassin La Joy	Crédit CHF 232'500.- Dépensé CHF 42'503.-	Travaux d'amélioration en cours, probablement pas nécessaire d'effectuer toutes les opérations prévues dans le préavis.
17/05	Eau bois de Chêne/Cézille	Crédit CHF 38'500.- Dépensé CHF 55'202.-	En cours Nb. d'études faites. Les intérêts inclus seront déduits à la clôture du préavis.

3. La suite donnée aux vœux exprimés par la commission de gestion dans le rapport 2015

- Explication de la procédure d'application des Marchés Publiques
 - Une information sera proposée aux membres du Conseil Communal en septembre 2017.
- Eviter le déneigement des chemins non-utilisés
 - Information transmise au chef de service
- Effectuer la réfection du chemin du Mont-Roux.
 - Des travaux de maintenances ont été entrepris (ex. : renvois d'eau) ; une réfection complète et coûteuse n'est pas jugée prioritaire.

4. Situation de l'auberge au 31.12.2016

- La COGES précise d'emblée que le présent rapport analyse la situation financière communale vis-à-vis de l'Auberge au 31.12.2016 et pas la gestion du restaurant et les causes qui ont conduit au départ des Lelievre. De plus la COGES connaît les détails comptables mais, à la demande de la Municipalité, aucun chiffre ne sera communiqué avant la fin des procédures en cours.
- Le 15 juin 2010, un bail à loyer de 10 ans a été signé avec Mme et M Lelievre pour la location de l'Auberge communale. Le bail spécifie la formule de calcul du loyer pour la période du bail.

- En même temps une convention liée à une reconnaissance de dette, pour mobilier et divers travaux, a été signée avec le locataire qui s'engageait à amortir la somme sur 10 ans. Seule une partie a été payée.
- La Commune a adapté par 2 fois le loyer à la baisse. Une partie des loyers n'a pas été réglée.
- Une procédure de recouvrement est en cours. L'office des poursuites a mis en gage certains objets, tels que vaisselle, lits d'appoint, etc., propriété des anciens locataires. Une vente aux enchères sera organisée ce qui permettra d'atténuer le manque à gagner communal.
- Nous ne pouvons fournir les chiffres, par contre nous pouvons mentionner que les charges de la Commune ont été couvertes par les loyers encaissés.

5. Traitement des déchets ménagers et coûts de la filière des « sacs blancs »

Après avoir assisté au ramassage des ordures ménagères et analysé la facturation, le constat est le suivant :

- Les éco-points sont équipés de 2 sortes de containers : «Ochsner » de 800l et « Villiger » plus gros qui sont levés et vidés à l'aide de la grue montée sur le camion.
- Le pesage se fait au fur et à mesure du ramassage, le camion étant équipé d'un système de pesée permettant de différencier les différentes sortes de déchets : les communaux (sacs blancs), les privés (EMS, restaurant, agriculteur, etc).
- Les containers «Villiger » sont facturés forfaitairement à la levée sans tenir compte du poids de la levée. (ramassage +transport)
- Pour les « Ochsner » les coûts de ramassage et de transport sont directement fonction du poids des déchets.
- De ces 2 modes de facturation résulte une différence importante des coûts de ramassage + transport (HENNY) : du simple (« Ochsner ») au double (« Villiger »). Ces tarifs méritent d'être questionnés.
- Le coût total moyen est de

	<u>CHF 456.-/t</u> (frais de personnel exclus)
• Incinération + frais administratifs SADEC	CHF 235.-/t
• Ramassage et transports HENNY	CHF 220.-/t

La rétrocession du canton, qui est de CHF 367.-/t, est insuffisante pour couvrir nos coûts.

- Nous avons pesé les sacs blancs d'un container sur 1 éco-point et établi les moyennes suivantes :
 - Sac 35 l, poids moyen 3.25 kg
 - 3.25kg coûtent CHF 1.48 à la Commune qui reçoit CHF 1.19 (rétrocession) du Canton qui lui encaisse CHF 1.75 (1.95 prix du sac – 0.20 coût du sac)
 - Sac 60 l, poids moyen 6.6 kg
 - 6.6kg coûtent CHF 3.- à la Commune qui reçoit CHF 2.42 du Canton qui lui encaisse CHF 3.5
 - Commentaire : chaque citoyen peut calculer le montant par kg payé pour ses déchets. Exemple sur la base du poids moyen : CHF 1.95 divisé par 3.25kg = CHF 0.60/kg. Remplissez mieux vos sacs = diminution du coût de vos déchets !

- **Déchetterie coûts par sorte de déchets**
 - La structure actuelle des comptes communaux ne permet pas une analyse individuelle par filière ou par sorte de déchets (coûts de transport, produit de la vente, location/amortissement des bennes, maintenance, etc.). Cette possibilité d'analyse est indispensable pour identifier les potentiels d'optimisation et donc de diminution des coûts.

6. Coûts relatifs à la gestion de la place des Abériaux

- Une note interne, remise à la COGES, résume le fonctionnement et les coûts (2'783.-/an) pour la location et le nettoyage des WC.
- Les travaux d'entretien sont faits par les bûcherons.
- Tous les frais pour les Abériaux sont imputés sur le compte forestier.

7. Vœux de la commission de gestion en regard du présent rapport de gestion 2016

- Réaliser un inventaire servant à la planification de la maintenance des bâtiments communaux. (Fiches bâtiments)
- Equilibrer le compte déchets ménagers (sacs blancs)
- Comptes (tableau) résumant les charges et revenus pour chacune des différentes filières (sortes de déchets) telles que présentes à notre déchetterie.

Conclusion :

La Municipalité a géré l'année 2016 dans le cadre fixé par le Conseil Communal. Cette gestion a été faite au mieux des intérêts généraux de notre commune.

Sur la base

- de la documentation mise à disposition de la Commission de Gestion
- des commentaires et réponses apportés aux questions de la Commission de Gestion :

La Commission de Gestion recommande aux membres du Conseil Communal d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2016.

Pour la Commission de Gestion :

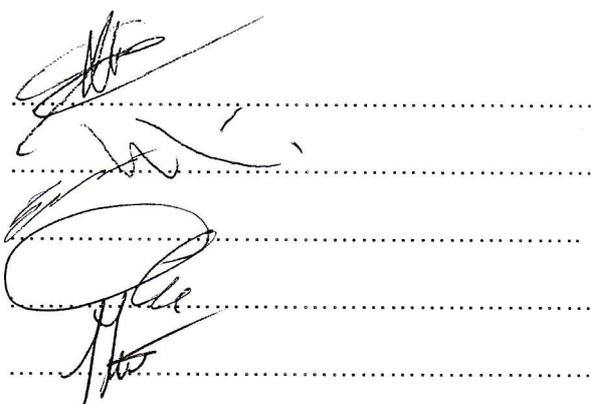
Frédéric Guilloud, Président

Peter Bianchi

Philippe Eisseiva

André Allenbach

Eric Jaquet



The image shows five handwritten signatures in black ink, each written over a horizontal dotted line. The signatures are cursive and vary in style, corresponding to the names listed to the left of the lines.

Arzier, le 15 juin 2017